

Par courriel

Montréal, le 7 juillet 2023

**Objet : Demande d'accès concernant le 12055, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 1 522 902, cadastre du Québec, lots 528, 529, 530, cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, Dorval (Québec) N/Réf : 200833225 V/Réf : Art 23-24**

Madame Art 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 mai 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande;

 [200833225, 12055, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 1 522 902](#)

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir cet hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir.

**Attention :** Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ».

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

**MONTRÉAL (VILLE)**

Me Emmanuel Tani-Moore  
Chef de division et greffier-adjoint  
Service du greffe  
275, rue Notre-Dame E.  
Montréal (QC) H2Y 1C6  
Tél. : 514 872-3142  
[greffe\\_acces@montreal.ca](mailto:greffe_acces@montreal.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acces@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de Montréal**  
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Montréal, le 24 août 2016

**RÉVOCATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Hibon inc.  
100, avenue du Voyageur  
Pointe-Claire (Québec) H9R 6A8

N/Réf. : 7610-06-01-08031-10  
401383737

**Objet : Fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges**

Mesdames,  
Messieurs,

ATTENDU QUE vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation délivré le 22 août 2016 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges.

La capacité maximale de production annuelle est de <sup>Art 23-24</sup> [redacted] surpresseurs à lobes et de <sup>Art 23-24</sup> [redacted] soufflantes centrifuges.

Le projet est réalisé sur le lot 1 522 903 du cadastre du Québec, soit au 12 055, chemin Côte-de-Liesse à Dorval.

ATTENDU QUE vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 mai 2016, reçue le 11 juillet 2016 et complétée le même jour.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), je soussigné, révoque votre certificat d'autorisation.

Pour le ministre,



MT/JLP/am

Par : Marilou Tremblay  
Directrice adjointe de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal et de Laval

Pour : Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

**Art 23-24**

# Art 48

Art 48

Montréal, le 18 juin 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Hibon inc.  
12055, chemin Côte-de-Liesse  
Dorval (Québec) H9P 1B4

N/Réf. : 7610-06-01-08031-10  
400932158

**Objet : Fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 décembre 2011, reçue le 21 décembre 2011 et complétée le 4 juin 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges.

La capacité maximale de production annuelle est de Art 23-24 surpresseurs à lobes et de Art 23-24 soufflantes centrifuges.

Le projet est réalisé sur le lot 1 522 903 du cadastre du Québec, soit au 12055, chemin Côte-de-Liesse à Dorval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de surpresseurs à lobes et de soufflantes centrifuges, daté du 4 janvier 2012, signé par **Art 53-54** de Hibon inc.;

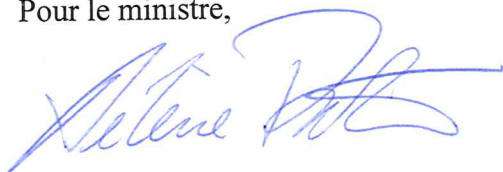
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 28 mai 2012, par Christian Doucet, ing., lequel fournissait des informations complémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/DR/ém

Hélène Proteau  
Directrice régional de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal, de Laval, de  
Lanaudière et des Laurentides

**Art 23-24**



Montréal, le 9 janvier 2012

## Art 53-54

Directeur de l'ingénierie  
Hibon Inc.  
An Ingersoll Rand Company  
12055, Côte-de-Liesse  
Dorval (Québec) H9P 1B4

N/Réf.: 7610-06-01-08031-10

### **Objet : Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de fabrication de surpresseurs d'air au 12 055, Côte-de-Liesse, Montréal**

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 6 janvier 2012 votre demande datée du 4 janvier 2012 et deux chèques totalisant un montant de 1 613 \$ concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Votre demande a été transmise à monsieur Daniel Rivard qui procédera à l'analyse de votre dossier, ce qui nous permettra de déterminer si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires seront nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Vous pouvez le joindre au 514 873-3636, poste 247.

Le Ministère s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation ou de permis. Veuillez noter que cet engagement ne tient compte que des délais de traitement imputables au Ministère. En effet, il est de votre responsabilité de nous fournir tous les renseignements requis à l'étude de votre demande.

Si pour des raisons exceptionnelles l'analyse de votre demande exigeait un délai additionnel, nous vous en aviserons.

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Internet : [www.mdeh.prem.gouv.qc.ca](http://www.mdeh.prem.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661 2008  
Télécopieur : 450 661 2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654 6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433 2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Veillez noter que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser notre numéro de référence inscrit ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

YV/ém



Yves Valiquette, biologiste  
Coordonnateur

# Art 48

Art 48

# Art 48

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2003

AUTORISATION

Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal QC H2Y 1C6

N/Réf. : 7311-06-01-65500-38  
400080229

Objet : Travaux d'aqueduc  
Dépôt de neige Avoca  
Arrondissement Dorval-L'Île Dorval

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 18 décembre 2002, reçue le 19 décembre 2002 et complétée le 23 avril 2003, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'une conduite d'aqueduc d'une longueur approximative de 110 mètres vers le sud-ouest à partir de la rue Avoca, sous le dépôt de neige Avoca, lots 527 et 528, pour le bouclage de l'aqueduc, le tout dans l'arrondissement de Dorval-L'Île Dorval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plan n° (L0784A)L00775B-141 1 de 2 intitulé « *Lieu d'élimination de neiges usées Site Avoca Vue en plan* », préparé par CIMA+, signé et/ou scellé par Pierre Breton, ing et Claude Gaudreau, ing., en date du 16 octobre 2000, dernière révision en date du 10 décembre 2002.

## AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7311-06-01-65500-38  
400080229

Le 1<sup>er</sup> mai 2003

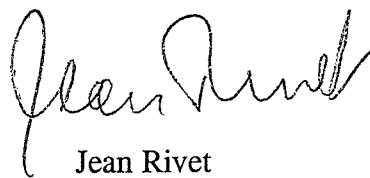
- Plan n° (L0784A)L00775B-141 2 de 2 intitulé « *Lieu d'élimination de neiges usées Site Avoca Plan de coupes et détails* », préparé par CIMA+, signé et/ou scellé par Pierre Breton, ing et Claude Gaudreau, ing., en date du 16 octobre 2000, dernière révision en date du 10 décembre 2002.
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 18 décembre 2002, signée par Pierre Breton, ing. de CIMA+ présentant la demande d'autorisation ainsi que des renseignements techniques pour des travaux d'aqueduc sous le site Avoca, 2 pages.
- *Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts*, signé par Pierre Breton, ing., le 10 août 2001, reçu le 19 décembre 2002, 7 pages.
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 11 avril 2003, signée par Pierre Breton, ing. de CIMA+ concernant des renseignements techniques et le devis pour des travaux d'aqueduc sous le site Avoca, 2 pages et un croquis annexé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/DN/nb

Jean Rivet  
Directeur régional de Montréal

## 1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2008 04 23	Heure d'arrivée : 10 h 22	Heure de départ : h
Date de rédaction : année mois jour	2008 05 12	No dossier (gestion documentaire) : 7316-06-01-65500-03	
Technicien, technicienne : Jacinthe Alarie		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300424733		No document (SAGO) (facultatif): 400487651	

## Motif de l'inspection

Secteur :	<input type="checkbox"/> industriel	<input checked="" type="checkbox"/> municipal	<input type="checkbox"/> agricole	<input type="checkbox"/> pesticides	<input type="checkbox"/> hydrique	<input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection :	<input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input checked="" type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)					
But :	Vérifier la conformité du lieu d'élimination de neige temporaire suite à l'approbation délivré le 7 mars 2008.					

## Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

## Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Lieu d'élimination de neige Avoca Ville de Dorval	Adresse postale (si différente) : Ville de Dorval 550, boulevard Dorval H9S 1B2
No du lieu (SAGO): X0601117	Type de lieu : Lieu d'élimination de neige
Responsable du lieu : Monsieur Stéphane Beaudoin	No intervenant (SAGO) : Y2053605

## Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur Stéphane Beaudoin	Chef de division voirie	Art 53-54
Monsieur Denis Gauthier		

## Pièces annexées

## Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	2		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		



## 2. Description de l'inspection

J'ai rencontré les employés de la ville au bureau des travaux publics. Nous avons utilisé une fourgonnette qui appartient à la ville pour se rendre au lieu d'élimination de neige Avoca. Je lui ai expliqué le but de l'inspection qui est de vérifier le cheminement des eaux de fonte.

### Historique du dossier

Ce site a obtenu un certificat d'autorisation émis le 15 mai 2003. Par contre, ce lieu d'élimination de neige n'a jamais été aménagé, par conséquent la ville ne peut exploiter ce site. Étant donné la quantité de neige tombée pour l'hiver 2007-2008, la ville a obtenu une approbation temporaire en ce qui concerne l'utilisation du site Avoca pour l'éliminer de neige le 21 février 2008.

### Observations lors de l'inspection

- Le site n'est pas clôturé.
- La hauteur de l'amas de neige est environ 30 pieds.
- Il y avait des déchets éparpillés au sol.
- Les eaux de fonte sont acheminées dans des fossés.

### Discussion avec les employés

- Le site a été utilisé environ 2 semaines.
- Aucun entrepreneur privé ne pouvait déposer la neige dans ce site, à l'exception de l'aéroport.
- Ils m'expliquent que les eaux situées dans les fossés sont habituellement rejetées dans le réseau d'égouts pluvial. Par contre, la ville a aménagé une conduite pour que les eaux de fonte soient acheminées dans le réseau d'égouts sanitaire à l'intersection des rues Marshall et English.
- Les employés m'informent qu'il y aura des machineries qui déplaceront la neige de façon hebdomadaire pour accélérer la fonte des neiges.
- Ils m'ont transmis des informations concernant ce lieu d'élimination de neige temporaire (registre, plan et photos de l'installation de la conduite).
- Le volume de neige entreposée à ce site est de 47 455 m<sup>3</sup>.
- À la fin de l'inspection, je leur rappelle qu'il doit nettoyer les déchets pour éviter que les déchets s'éparpillent.

### Autres informations

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Art 23-24  
Art 23-24.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

### 3. Conclusion

Les eaux de fonte sont acheminées dans le réseau d'égout sanitaire.

### 4. Recommandations

En automne, faire une inspection pour vérifier si les déchets provenant de l'entreposage de neige ont été ramassés.

**Rédigé par :** Jacinthe Alarie, technicienne

**Secteur :** Municipal

**Signature :**

**Date :**

### 5. Vérification

**Approuvé par :** Michel Léonard, coordonnateur par intérim

**Secteur :** Municipal, hydrique et industriel

**Signature :**

**Date :**

**Commentaires du vérificateur :**

Montréal, le 23 janvier 2003

Monsieur Pierre Breton, ing.  
CIMA +  
3 400, boul. du Souvenir  
Bureau 600  
Laval (Québec) H7V 3Z2

N/Réf. : 7311-06-01-65500-38

Objet : Demande d'autorisation  
Installation d'une conduite d'aqueduc dans le dépôt à neige Avoca, de  
l'arrondissement Dorval/Île Dorval de la Ville de Montréal, pour réaliser  
le bouclage du réseau d'aqueduc.

---

Monsieur,

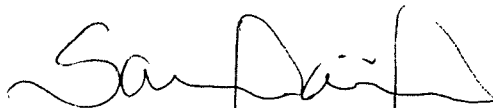
Nous avons bien reçu le 19 décembre 2002 votre demande datée du 18 décembre 2002, concernant le projet mentionné en rubrique.

Votre demande a été transmise à madame Dominique Normandin, ing., que vous pouvez rejoindre au (514) 873-3636, poste 282, qui procédera à l'analyse de votre dossier afin de nous permettre de déterminer si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires sont nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité.

Veuillez noter que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci.

Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le numéro de référence inscrit ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Soraya Gavidia, ing. M.Sc.A.  
Chef d'équipe intérimaire

**Direction régionale de Montréal**  
Service municipal, agricole et hydrique  
5199, rue Sherbrooke Est - Bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636  
Télécopieur : (514) 864-1990